

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-097 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le lundi 13 mai, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.  
Date de convocation : lundi 6 mai 2024 - Secrétaire de séance : Elisabeth LAROCHE

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 58 - Nombre de pouvoirs : 11 - Nombre de votants : 68

**Etai<sup>ent</sup> présents et ont pris part au vote :** Max ORSET, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Jean PEYSSON, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Joël MATHY, André MOINGEON, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Daniel ROUSSET, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Gaël ALLAIN (à partir de la délibération n°2024-093), Estelle BARBARIN, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON.

**Etai<sup>ent</sup> excusés et ont donné pouvoir :** Daniel FABRE (à Daniel GUEUR), Sylvie SONNERY (à Jean-Pierre BLANC), Patrick BLANC (à Daniel BEGUET), Serge GARDIEN (à Sylvie RIGHETTI), Dominique DALLOZ (à Stéphanie JULLIEN), Cyril DUQUESNE (à André MOINGEON), Pascal COLLIGNON (à Valérie CAUWET DELBARRE), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Agnès OGERET (à Viviane VAUDRAY), Françoise VEYSSET-RABILLOUD (à Max ORSET), Bernard GUERS (par Eric BEAUFORT).

**Etai<sup>t</sup> excusé et suppléé :** Patrice MARTIN (par Daniel ROUSSET).

**Etai<sup>ent</sup> excusés :** Thérèse SIBERT, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT.

**Etai<sup>ent</sup> absents :** Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Ludovic PUIGMAL, Walter COSENZA, Maël DURAND, Frédéric TOSEL, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Pascal PAIN, Lionel CHAPPELLAZ, Nazarello ALONSO.

**Objet :** Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2025-2026 entre la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain et l'association Art et Musique d'Ambronay, Centre culturel de rencontre

VU le CGCT ;

VU les statuts de la CCPA ;

VU le projet de territoire ;

VU l'avis favorable de la commission culture et événementiel du 14 mars 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 29 avril 2024 ;

Mme Aurélie PETIT, vice-présidente, rappelle que la Communauté de communes intervient en matière d'aides, dans le domaine de la culture, aux actions, manifestations et événements à rayonnement intercommunal, régional ou national. En pratique, un appel à projet annuel est lancé chaque année auprès des associations culturelles du territoire. Par délibération du 28/03/2024, la CCPA a délibéré sur la liste des subventions à attribuer en 2024.

Au niveau des associations culturelles, s'agissant du site du Centre culturel de rencontre d'Ambronay, l'association Art et Musique d'Ambronay, a demandé un soutien pluriannuel par le biais d'une convention pluriannuelle de 2024 à 2026. La commission culture du 14/03/2024 a donné son accord sur ce principe. Afin de concrétiser ce soutien, il est proposé la conclusion d'une convention pluriannuelle (jointe en annexe) présentant les caractéristiques suivantes :

.../...

- Une convention pluriannuelle de 3 ans de 2024 à 2026,
- L'objet concerne le Festival, les Résidences, l'Action culturelle et territoriale ainsi que sur Ambronay Jeunes Talents et les projets estivaux contribuant à l'attractivité touristique,
- Un montant annuel de 85 000 €/an, avec un 1er versement de 50 %, puis 30 %, enfin solde au stade du rapport du commissaire aux comptes (n+1),
- Une convention unique au nom de l'association Art et Musique d'Ambronay, Centre culturel de rencontre,
- Une possibilité de reverser une partie de la subvention, à l'association fille Association Patrimoine et Transmission, Centre culturel de rencontre d'Ambronay ; dans la limite de 40 %,
- Plus besoin de répondre à l'appel à projet annuel mais justifier de la bonne réalisation du projet et présenter le projet de l'année à venir (selon article 7 relatif à l'évaluation de la convention).

M. Joël BRUNET ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention pluriannuelle avec l'association Art et musique d'Ambronay.
- AUTORISE le président ou l'élu ayant reçu délégation à signer ladite convention et ses éventuels avenants.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,  
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 17 mai 2024  
Publiée le 21 MAI 2024*

**Le Président, Jean-Louis GUYADER**

